GRETA

La référence formation

«Télépilote Professionnel de Drone Civil»

Dispositif de formation individualisé

FÉDÉRATION PROFESSIONNELLE DU DRONE CIVIL

AEROTECH VISION

Syndicat National des Pilotes Professionnels de Drones Civils

AEROWAYS
CENTRE DE FORMATIONS AERONAUTIQUES

RÉSEAU greta

ISO 9001:2008 BUREAU VERITAS Certification

Présentation du GRETA du Choletais

Lieu de déroulement proposé

Le GRETA du Choletais

Adresse : 5, avenue Kennedy

Téléphone : 02 41 49 06 50 Télécopie : 02 41 62 57 92

Courriel : greta.cholet@ac-nantes.fr

Site Internet (le cas échéant) : **www.greta.ac-nantes.fr**

Statut juridique : EPLE

N° SIRET : **19490054400025**

Eventuellement n° d'existence – formation initiale et formation continue : **52490194849**

Personne en charge du dossier

Mr BODET Mickaël
Conseiller en formation
Tél : 02 41 49 06 50
Mel : mickaël.bodet@ac-nantes.fr

Me DIXNEUF Cathy
Assistante de formation
Tél : 02 41 49 10 66
Mel : cathy.dixneuf@ac-nantes.fr

Le GRETA du Choletais

Un président/directeur (René Jean Piazza) entouré d'une équipe de direction composée de **4 « experts » conseillers en formation** qui mettent à profit leur expérience vécue en entreprise au service de la formation continue.

Un CA de 2 M€, 45 salariés permanent pour 1400 stagiaires accueillis.

Notre étude de marché des drones

La réponse apportée est construite d'après la réglementation DGAC et des attentes ministérielles. Ainsi notre réponse s'inscrit dans ce cadre réglementé et se limite au seul module perfectionnement.
Le marché des drones civils est en pleine expansion notamment depuis 2014. Ce sont de petits engins télécommandés volants ou non, utilisés pour des taches diverses (en agriculture, au cinéma, en surveillance…), il existe de multiples applications aériennes, terrestres et marines. Les drones sont répartis en deux catégories, les drones professionnels qui ont des autorisations spécifiques pour voler et les drones de loisirs qui eux ont des capacités techniques restreintes.

La proposition de réponse éligible, s'appuie sur l'actuelle réglementation 2015. Cependant notre partenariat et proximité avec la Fédération Professionnelle du Drone Civil (FPDC) et Syndicat National des Pilotes Professionnels de Drones Civils (SNPPDC), laisse envisager à très court terme, une évolution importante qui concernerait 4 acteurs :

- Une réglementation DGAC (PPL Drone)
- L'organisme de formation labellisé
- L'opérateur homologué
- Le télépilote accrédité

Les applications d'usage professionnel sont catégorisées : S1, S2, S3 et S4. Le télépilote de drone doit appliquer la réglementation en vigueur suivant les 4 scénarios.

Sénario : S1

Opération en vue du télépilote se déroulant hors zone peuplée à une distance horizontale maximale de 100 mètres du télépilote

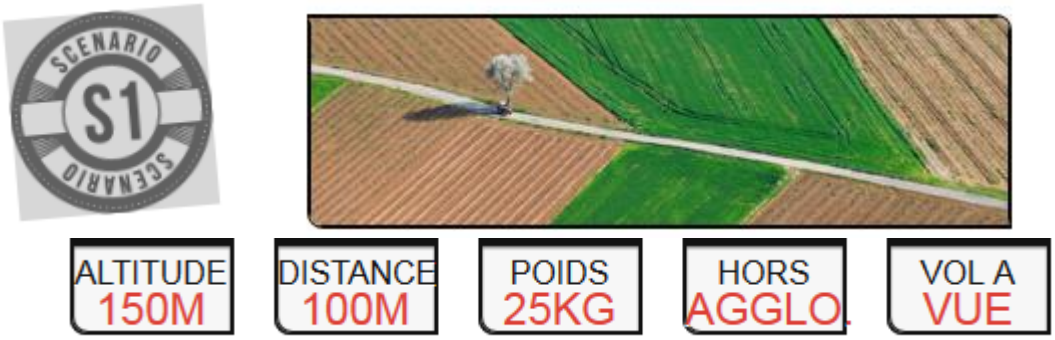

Sénario : S2

Opération se déroulant hors vue directe, hors zone peuplée, dans un rayon d'un kilomètre et de hauteur inférieure à 50 mètres du sol, sans aucune personne au sol dans cette zone d'évolution.

Conditions d'évolutions du scénario s2 :

Les autorisations de vol sont ouvertes aux aéronefs de catégorie d'un poids maximal de 25kg. La DGAC exige de l'exploitant une démonstration sur la compétence du télépilote opérateur et sur sa maîtrise de l'aéronef et les exigences portent également sur l'installation des équipements nécessaires à la sécurité des biens et d'autrui, conformément à la loi.

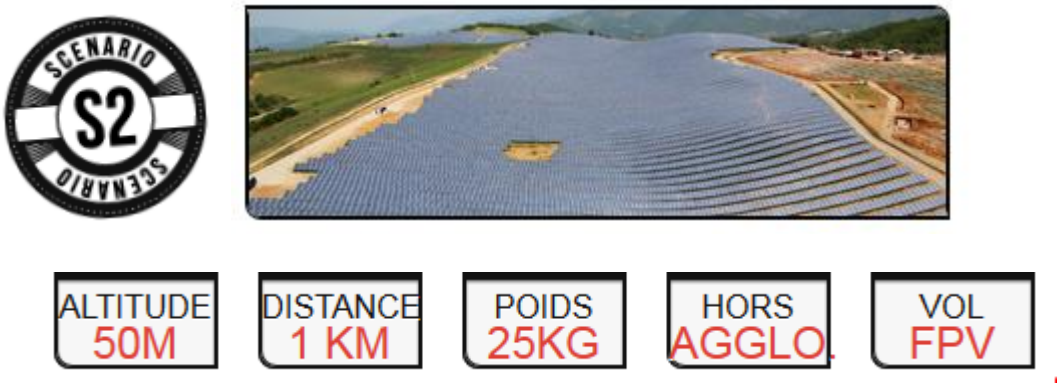

Sénario : S3

Opération se déroulant en agglomération ou à proximité de personnes ou d'animaux, en vue directe et à une distance horizontale maximale de 100 mètres du télépilote.

Conditions d'évolutions du scénario s3

Le scénario S-3 est valable pour un vol en zone peuplée ou sensible, en agglomération ou à proximité de personnes ou d'animaux, et doit être effectué en vue directe du pilote. Les limites légales du scénario sont arrêtées à 100m en distance horizontale au maximum et à 150m d'altitude. L'agrément S-3 est obtenu si les limites de poids 2kg sans parachute et 4kg avec parachute et l'installation des équipements techniques exigées par la loi sont valides. L'aéronef (drone) doit être muni d'équipements de sécurité suivant l'annexe 2 de l'Arrêté du 11 avril 2012 parachute... Une déclaration de conformité du télépilote sera jointe au dossier et remis auprès de la DGAC. Si toutes les exigences réglementaires sont respectées, l'utilisateur pourra utiliser l'appareil sans pilote à bord lorsque l'autorisation délivrée par la préfecture sera reçue.

L'exploitant devra pouvoir présenter à tout moment en cas de contrôle :

- Une autorisation spécifique délivrée par la DSAC IR pour le cas des aéronefs de catégories C et D ou de la DSAC/ NO/ NAV pour les drones classés C non aérostats puis E.
- Pouvoir présenter une licence pilote ulm théorique, une déclaration de niveau de compétence, le manuel d'activité particulière qui englobe le dossier technique du drone, les certificats de navigabilité et de conformité.
- Le carnet de vol et les autorisations de vol nécessaires à la mission en cours.

Sénario : S4 – Vol à l'aveugle

Activité particulière (relevés, photographies, observations et surveillances aériennes) hors vue directe, hors zone peuplée et ne répondant pas aux critères du scénario S2. Peu de pilotes en France sont agréés pour ce type de vol (militaire).

Reformulation de la demande

L'utilisation du drone était jusqu'à présent confidentiel au domaine de l'audiovisuel. Mais depuis peu, différents secteurs s'intéressent fortement à cette nouvelle technologie qui ouvre des perspectives inédites dans bien des domaines.

Les secteurs du bâtiment, du TP, de l'agriculture commencent à étudier comment utiliser ce nouvel outil de travail dans leurs tâches quotidiennes. Et les applications ne manquent pas.

Actuellement, pour connaître l'état d'une forêt, l'exploitant forestier a peu de moyen à sa disposition. Il peut commander une étude par satellite pour les grandes surfaces ou faire appel à un avion ou un hélicoptère pour les plus petites parcelles. Ces deux études nécessitent mobilisent de gros moyens et le coût d'intervention est très élevé.

A l'avenir, l'utilisation du drone dans ce domaine s'avèrera moins coûteuse, plus précise et beaucoup plus rapide par la formation au télépilotage de drone des techniciens agissant dans le secteur forestiers.

En effet, en vol, le drone prend des milliers de clichés. Des photos couleur, mais aussi des photos infrarouges, qui peuvent permettre d'identifier entre autres l'essence des arbres, leur taille et grâce à la photogrammétrie, leur position à quelques centimètres près. Cette précision permettra une meilleure planification et gestion forestière.

La photogrammétrie : une technique très employée dans l'urbanisation qui permet de donner une image en trois dimensions de la forêt et de cibler avec une grande précision. La zone où l'arbre est à identifier.

Connaissance spécifique du secteur professionnel et/ou du sujet à traiter

Le marché du drone est un marché de bien, tangible et anomal et est considéré comme un service, qui s'appuie sur le bien. En ce qui concerne ce marché, nous pouvons dire qu'il est en forte expansion, en effet sa croissance annuelle est de 70%. C'est donc un marché porteur, qui ne cesse de croître. Le cœur du marché des drones réside dans la captation d'images aériennes avant tout, il représente entre 80% et 90% du marché des drones civils.

En 2012, le chiffre d'affaires du marché des drones civils s'élevait à 62 000 000€, en 2013 celui-ci avoisinait les 100 000 000€, puis en 2014, 160 000 000€ et suite à la réalisation d'une étude du cabinet Xerfi, le chiffre d'affaires du marché des drones civils pourrait atteindre en 2015 près de 300 000 000€.

En ce qui concerne les constructeurs de drones civils français, avec la mise en place d'une réglementation en France unique au monde, il s'est avéré que le nombre de constructeurs s'est multiplié. En 2012 il y avait entre 10 et 20 constructeurs, aujourd'hui on en compte près de 50.

Le fabricant français Parrot, est un argument qui prouve que le marché des drones est en train d'exploser, puisque que lui a vu ses ventes augmenter considérablement, de 356% et son chiffre d'affaires s'élèverait à 34 600 000€ au premier trimestre 2015.

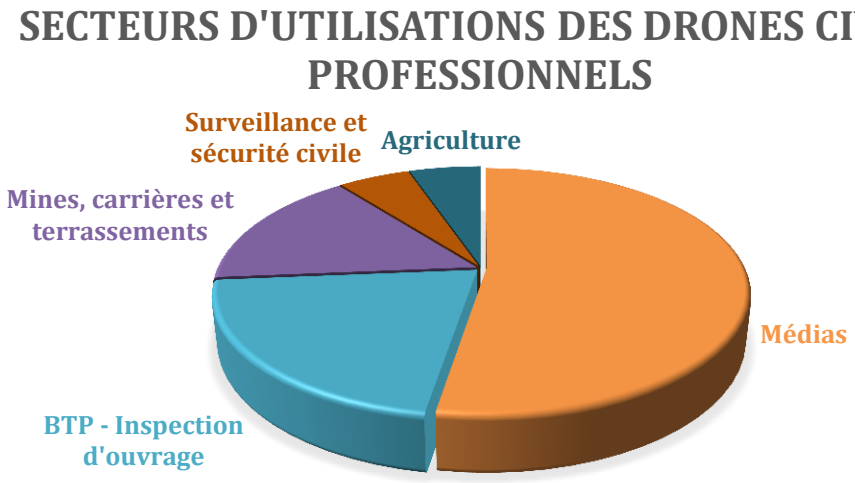

55% médias

20% BTP – Inspection d'ouvrage

15% mines, carrières et terrassements

5% surveillance et sécurité civile

5% agriculture

La DGAC, Direction Générale de l'Aviation Civile, rattachée au Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable qui est chargée de réglementer et de superviser la sécurité aérienne, a depuis 2012 homologué 1500 entreprises, dont 50% sont des auto-entrepreneurs afin qu'ils puissent déclarer une activité professionnelle. Il y a en effet un peu plus de 2 000 drones qui ont été enregistré par la DGAC et 1256 opérateurs professionnels. La secrétaire générale de la fédération, la FPDC, Fédération Professionnelle des Drones Civils regroupant les acteurs du secteur « drone » en France (constructeurs, opérateurs et centres de formations), Isabelle Vanneste Hello cite que «*L'ensemble de l'activité de drones civils professionnelle en France représentait un chiffre d'affaires de 30 millions d'euros en 2014, selon nos estimations. Il pourrait atteindre 40 millions en 2015».*

Présentation de nos partenaires

AEROTECH VISION **Lieu dit « L'Ergulière »** **49450 ROUSSAY** **Tél : 06 27 02 94 60**	**M. Fabien CHESNET**, gérant Née en 2014, Aérotech Vision est une société de production audiovisuelle innovante, située entre Angers et Nantes. La prise de vue aérienne est pour Aérotech Vision un excellent moyen de faire ressentir de nouvelles sensations. Sur le terrain, Aérotech Vision déploie des plates-formes cinématographiques les plus avancées pour prendre des clichés inaccessibles et inédits ». Avec une vaste expérience avec différentes productions et de nombreux voyages pour la publicité ou la TV, Aérotech Vision fournit à ses clients une solution pour la réalisation de leur vision artistique Aérotch Vision a la confiance des entreprises suivantes : LA CONFIANCE GRETA La référence formation · francetv sport 3 · Monster Energy MXGP · DRONES LAB
AEROWAYS CENTRE DE FORMATIONS AERONAUTIQUES **Rue Charles Lindbergh Aérodrome Roland Garros 49300 CHOLET** **Tél : 02 41 29 39 24**	**M. Stéphane GUELIN**, responsable de centre et chef pilote instructeur Aéroways fait partie du groupe Airways, basé à Agen et Nîmes depuis + de 25 ans. Airways a formé + de 2000 pilotes et instructeurs depuis son ouverture. Aéroways est une école composée de membres avec des cursus variés mais qui sont tous dévoués à une seule passion: **l'aviation**. Leurs parcours différents et leur expérience permettront aux futurs stagiaires d'appréhender de la meilleure façon possible l'aéronautique, que ce soit pour le plaisir ou pour votre future carrière.

Connaissance du public visé par la formation

Le public visé par la formation « Télépilote professionnel de drone civil » est les salariés du secteur de la sylviculture (NAF 0210Z), de l'exploitation forestière (NAF 0220Z), des services forestiers (NAF 0210Z et 0240Z) et du sciage (NAF 1610A).

La formation « Télépilote professionnel de drone civil » peut être proposée à l'ensemble des acteurs de la protection du patrimoine naturel (agent technique des parcs nationaux, agent chargé de protection et de sauvegarde du patrimoine naturel, éco-garde, garde de parc naturel, garde du littoral, garde forestier, garde moniteur de parc national, garde moniteur de parc naturel, garde national de la chasse et de la faune sauvage, garde technicien de réserve naturelle, garde-chasse, garde-chasse particulier, garde-pêche, garde-rivière, technicien cynégétique, technicien de rivière).

Aucun pré-requis n'est demandé aux candidats pour postuler à cette formation. La sélection de candidature est laissée au libre choix des entreprises intéressées. Un dossier d'inscription ainsi qu'un devis peuvent être adressés aux entreprises candidates sur simple demande soit par téléphone, soit par le biais du lien sur notre site internet ou par courriel directement adressé à Me DIXNEUF Cathy (cathy.dixneuf@ac-nantes.fr)

Modalités de communication : description des actions de promotion de la formation et des moyens de recrutements des stagiaires

Le GRETA du Choletais a créé de nombreux supports pour la promotion de cette formation. Un site internet est spécialement dédié à cette action (www.greta-drone.fr).
Le GRETA du Choletais communique également via les réseaux sociaux (facebook), une news-letter, et divers articles de presse.

Le GRETA du Choletais est le seul opérateur Education Nationale positionné sur cette formation, ainsi l'ensemble des GRETAS du territoire en a connaissance et peut s'y référer.

Projet de formation proposé et modalités pédagogiques

Les moyens humains et matériels qui seront dédiés à cette nouvelle offre

- *Moyens techniques:*
La formation se déroulera dans les locaux du GRETA qui met à disposition son **plateau technique** composé :

- D'une salle banalisée.
- D'une salle pour la pratique des vols indoor (salle de 7m de hauteur, 2 000m²).
- Des ordinateurs portables et logiciel de simulation.

- Les doubles commandes sur simulateur
- Le simulateur Aerosim avec un choix de pilotage de plusieurs drones (quadri, hexa et octocoptères) en conditions réelles avec vent et obstacles
- Pilotage de plusieurs drones en double commande :
    - Quadricoptère
    - Hexacoptère
    - Octocoptère – caméra 3 axes avec poste cadreur
    - Quadricoptère – caméra 3 axes avec poste cadreur
- 3 salles de cours équipées de vidéoprojecteur et tableaux
- 1 papertboard
- 1 drone Parrot
- 1 simulateur ALX FNPT 2 (DGAC)

Les compétences formatives du GRETA :

La formation « Télépilote professionnel de drone civil» sera assurée par nos deux entreprises partenaires.

La partie théorique : préparation à l'examen ULM, sera assurée par AIRWAYS Formation (M. Stéphane GUÉLIN) en présentiel (35 heures)

- classeur de révision remis aux stagiaires
- apprentissage de la réglementation DGAC

La partie pratique : sera assurée par AÉROTECH VISION (M. Fabien CHESNET) en présentiel (35 heures)

- pilotage de drone,
- montage vidéo et de retouche photo sur station MAC
- aide à la rédaction, avec les élèves, d'un dossier « MAP », basé sur celui du professionnel déjà validé par la DGAC
- accompagnement de projet
- fiche d'évaluation avec des points à respecter en terme de pilotage et des techniques de prise de vues aériennes
- évaluation finale sur la réglementation en vigueur, les termes techniques et les futures démarches administratives à effectuer pour évoluer avec un drone**.**
- Logiciels utilisés lors de la formation : Suite Photoshop (photos) et Final Cut Pro X (vidéos)
- PowerPoint avec les points clés de la réglementation française **(mis à jour en fonction des dernières lois)** et le fonctionnement des drones

Nos deux partenaires veilleront à mesurer le degré de progression des stagiaires et la vérification de l'atteinte des objectifs annoncés (formation et production).

Le suivi administratif :

Votre interlocutrice GRETA sera **Me Cathy DIXNEUF,** Assistante de formation.

L'évaluation en cours de formation

Par le formateur : celui-ci enregistrera dans le guide d'apprentissage du stagiaire l'ensemble de la progression professionnelle et il se réservera la possibilité d'annoter une appréciation sur son « savoir être ».

Par le stagiaire : il sera placé en position dynamique face à l'évaluation, ce qui lui permettra de l'amener progressivement à l'auto-contrôle de son travail. L'objectif étant de **le confronter à la qualité de son travail dans un temps imparti.**

Notre démarche Qualité

Notre démarche ISO 9001 nous permet l'amélioration permanente de nos dispositifs de formation
Les stagiaires sont audités via une enquête de satisfaction à l'issu de leur formation.

Nos atouts

L'expertise en matière d'ingénierie de formation :

- une capacité à mettre en place des solutions innovantes, à mobiliser et à adapter des réalisations qui ont fait la preuve de leur efficacité,
- une capacité à actualiser notre offre de service en fonction des évolutions du contexte,
- une réactivité dans la construction de la réponse.

La capacité d'accueil et de traitement des demandes pour répondre à un double enjeu : accroître le nombre d'actifs qualifiés et répondre à des demandes de plus en plus personnalisées.

La capacité à répondre de façon coordonnée, sur tout ou partie du territoire, pour offrir des réponses cohérentes et harmonisées :

- soit à partir de demandes formulées depuis le niveau national,
- soit à partir de demandes formulées régionalement ou localement.

La capacité à agir en partenariat sur le territoire avec les acteurs du développement économique et de la cohésion sociale.

La mobilisation de structures de proximité et aussi de pôles de compétences pour des formations rares ou très spécialisées.

Le savoir-faire pour accompagner les personnes dans les différentes phases de qualification tout au long de la vie.

Un éventail de prestations complémentaires et articulables : bilan-orientation, positionnement, Validation des Acquis de l'Expérience, formation, certification, accompagnement à l'insertion ou au maintien dans l'emploi.

Une garantie de qualité et de sur-mesure à travers la certification ISO 9001.

Notre système documentaire qualité

Le système documentaire qualité s'appuie sur deux ensembles de documents complémentaires liés à la dimension réseau multisites de notre certification.

- Le **M**anuel **Q**ualité **G**énéral qui a pour objet de présenter le réseau et son organisation, la politique Réseau et le système qualité mis en place au travers de la cartographie, des procédures et instructions Réseau applicables dans tous les GRETA.

- Le **M**anuel **Q**ualité **S**pécifique qui a pour objet de présenter notre GRETA et son organisation, notre politique et le système qualité mis en place au travers des procédures et instructions propres à chaque GRETA.

La cartographie des processus est commune à tous les GRETA et comporte 3 processus de management, 2 processus de réalisation et 3 processus supports (cf. cartographie page suivante).
Les procédures Réseau sont au nombre de 17 ; elles couvrent les exigences documentaires spécifiées dans la norme ISO 9001. Les procédures Réseau s'appliquent à l'ensemble des entités en l'état. Seuls les niveaux d'application (A= Autorité ; P= Pilote ; I= est impliqué) peuvent être différents d'un GRETA à l'autre, selon l'organisation locale.
Les procédures et instructions GRETA écrites et applicables seulement au GRETA permettent de compléter le système documentaire en formalisant l'organisation et les activités spécifiques du GRETA.

Ce système qualité permet de conforter la dynamique d'amélioration continue au niveau du GRETA.

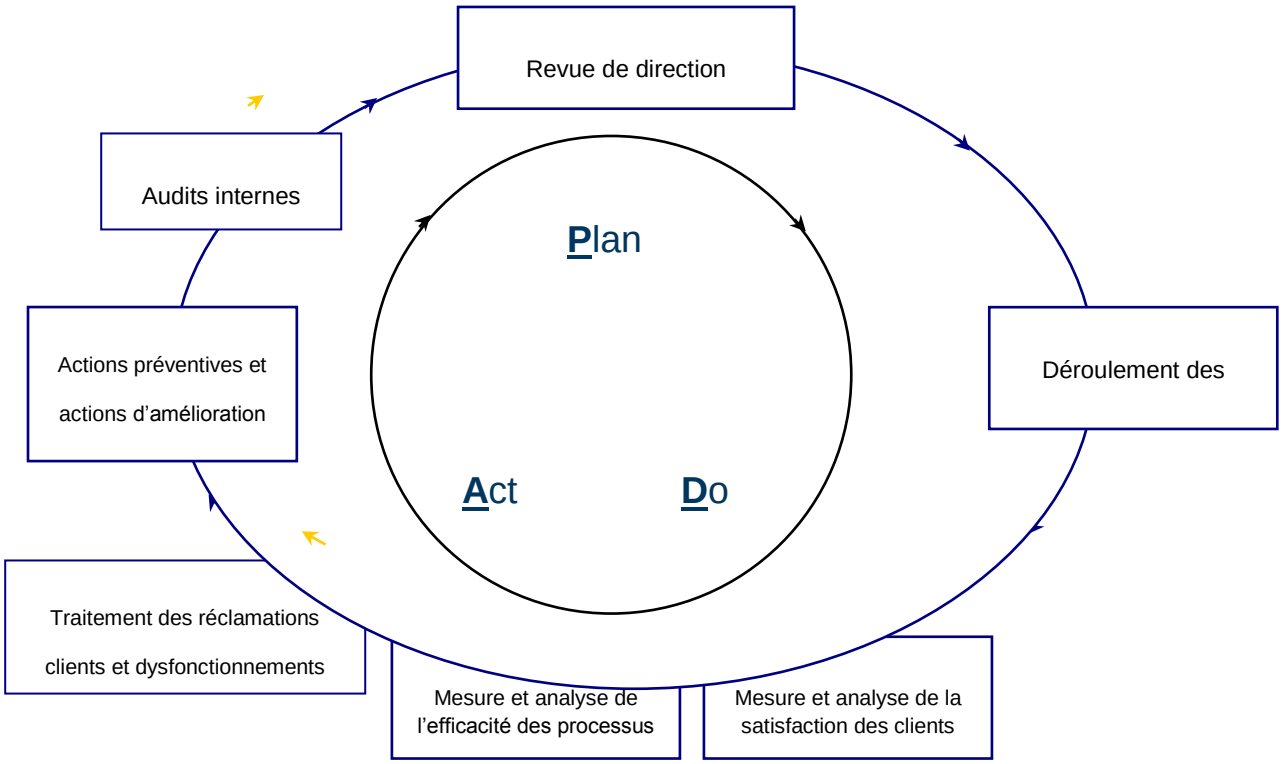

Une démarche commune synonyme d'amélioration continue :

► **le PDCA** (**P**lanifier, **D**érouler les processus, **C**ontrôler Mesurer Evaluer Analyser, **A**méliorer)

Une logique :

► **l'écoute client**
► **le management des processus**
► **la satisfaction des clients**

La cartographie des processus du GRETA

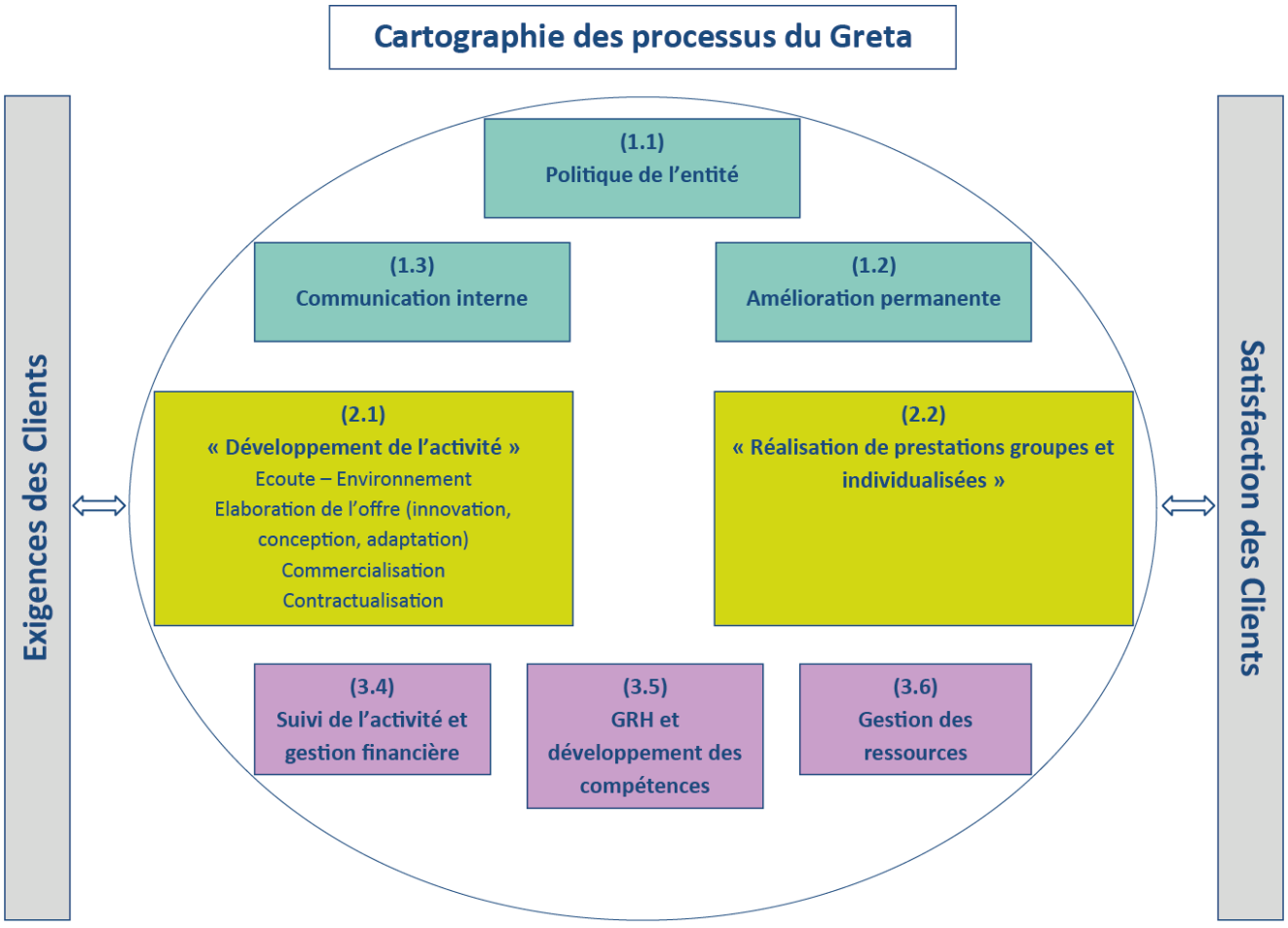

BUREAU VERITAS
Certification

BUREAU VERITAS 1828

GRETA DU CHOLETAIS

Cet organisme fait partie d'une certification multi-site

5 RUE JEAN XXIII – BP 60436
49304 CHOLET Cedex - FRANCE

Bureau Veritas Certification certifie que le système de management de l'organisme susmentionné a été audité et jugé conforme aux exigences de la norme :

Standard

ISO 9001 : 2008

Domaine d'activité

INGENIERIE ET REALISATION D'ACTIONS DE FORMATION CONTINUE DES ADULTES SOUS FORME DE PARCOURS PRE-QUALIFIANTS, QUALIFIANTS, DIPLOMANTS ET DE PARCOURS DE FORMATION INDIVIDUALISES.

TRAINING COURSE AND DESIGN REALISATION OF TRAINING COURSE FOR ADULTS IN THE FORM OF PROVOCATIONAL, VOCATIONAL, AND QUALIFYING AND PATHS AND PERSONNALISED TRAINING PATH.

Date de début du cycle de certification : **10 mars 2015**

Sous réserve du fonctionnement continu et satisfaisant du système de management de l'organisme, ce certificat est valable jusqu'au : **09 mars 2018**

Date originale de certification : **28 janvier 2003**

Certificat n° : **FR021811-4** Date: **27 mars 2015**

Affaire n° : **6193832**

Jacques Matillon - Directeur général

Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France
60, avenue du Général de Gaulle – Immeuble Le Guillaumet - 92046 Paris La Défense

Des informations supplémentaires concernant le périmètre de ce certificat ainsi que l'applicabilité des exigences du système de management peuvent être obtenues en consultant l'organisme.
Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez téléphoner au : **+ 33 (0)1 41 97 00 60.**

cofrac
CERTIFICATION DE SYSTEMES DE MANAGEMENT

Organisation du prestataire de formation

La formation « Télépilote professionnel de drone civil » se déroule sur deux semaines, soit un total de 70 heures. La première semaine (35 h) est consacrée à l'apprentissage de la réglementation afin d'être prêt à passer l'examen de la Direction Générale de l'Aviation Civile. La seconde semaine (35 h) est quant à elle consacrée à la pratique afin d'être capable d'assurer une prestation de pilotage et de prise de vue en autonomie.

Coût de la formation

Le GRETA n'étant pas assujetti à la TVA, la prestation sera facturée « 2 900€ net » pour un volume individuel conventionné à 70h (2 semaines de 35 h de formation).

- L'amplitude horaire de la formation (35h/semaine, de 8h à 17h30)
- Un conventionnement et contrat de formation sera établi pour chaque stagiaire

Grille tarifaire :

Tarif FAFSEA suivant les modalités suivantes :

Nombre de stagiaire groupe FAFSEA	Montant brut	Remise commercial	Montant net
1	2 900€	0	**2 900€**
2	(2 900 x 2) = 5 800 €	2%	**5 684 €**
3	(2 900 x 3) = 8 700 €	3 %	**8 439 €**
4	(2 900 x 4) = 11 600 €	4 %	**11 136 €**

Eléments complémentaires

Les points forts de la formation « Télépilote professionnel de drone civil » au GRETA du Choletais sont les suivants :

- Un effectif réduit par session afin d'assurer un volume d'heures de pratique de vol (20h / stagiaire)
- Pas de e-learning, que du face à face
- Aide à l'élaboration du MAP
- Encadrement par des professionnels
- Démarche qualité ISO 9001

Calendrier prévisionnel du 1er semestre 2016, in situ « Cholet »

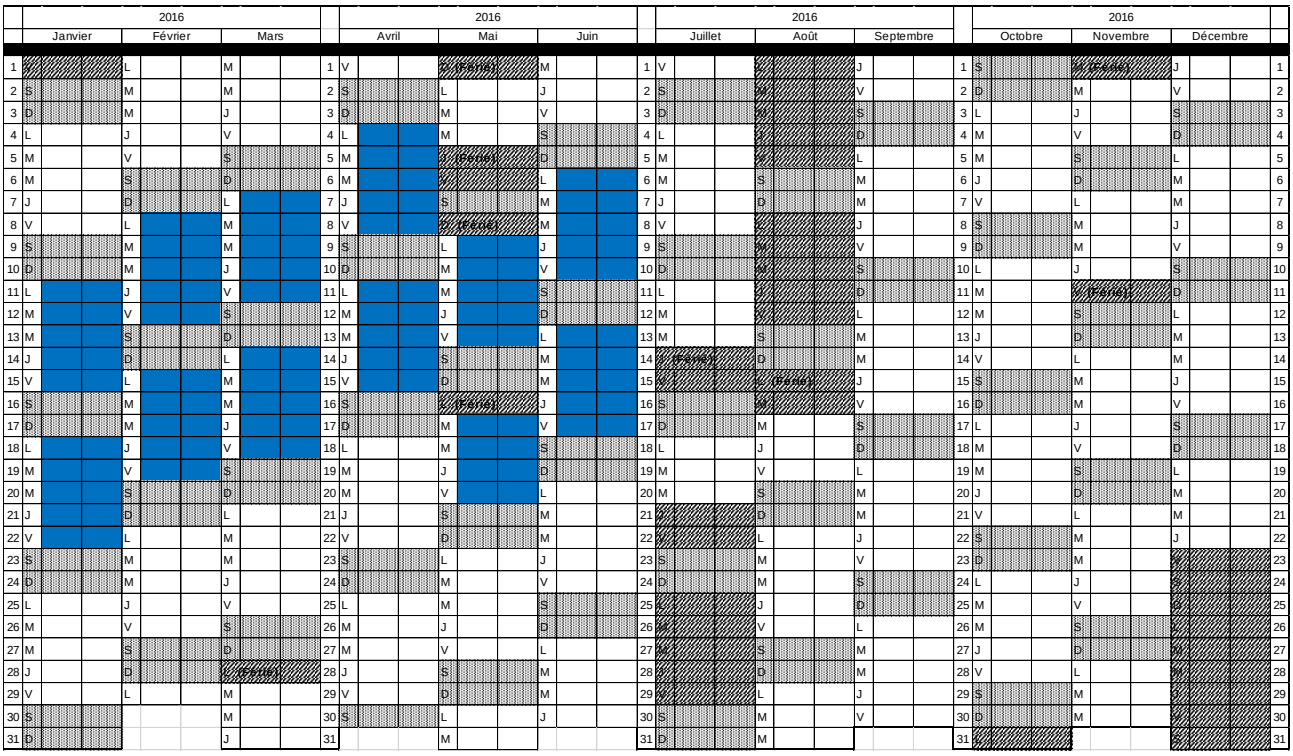

Des sessions supplémentaires peuvent être organisées à la demande du FAFSEA

Notre prestation peut aussi se délocaliser à la demande, les coûts supplémentaires (déplacement, herbergement des formateurs) sont en sus.

Les intervenants

Fabien CHESNET

Statut :	Sous-traitant
Fonction :	Formateur / Chef d'entreprise / Pilote de drone
Qualifications :	Licence en Droit Economie Gestion BTS NRC UIMM Bac Technique d'usinage
Expériences métiers :	Gérant une société de prises de vues Responsable commercial Technico-commercial
Expériences d'intervention en formation :	Lauréat des premiers festivals du film par drone Captation aérienne en live d'évènement
Publics formés :	Salariés, demandeurs d'emploi

AEROTECH VISION	**Ludovic BENARD**
Statut :	Sous-traitant
Fonction :	Formateur / Pilote de drone / Monteur vidéo / Régisseur
Qualifications :	Formation « Télépilote professionnel de drone civil » Formation « Motion apaxxdesigns » Formation « Final cut pro X niveau 1 et 2 » Formation « Consoles Grands MA2 » Formation « Photoshop et Dreamweaver » Formation Publisher Photoshop Power Point »
Expériences métiers :	Télépilote de drone Régisseur général, spectacle du Kube, « Futuroscope » Régisseur, salle Imagic « Futuroscope » Technicien lumière (intermittent du spectacle) Technicien son (intermittent du spectacle)
Expériences d'intervention en formation :	Formateur en montage vidéo
Publics formés :	Salariés, demandeurs d'emploi

AEROWAYS CENTRE DE FORMATIONS AERONAUTIQUES	**Stéphane GARNIER**
Statut :	Sous-traitant
Fonction :	Formateur / Commandant de bord / Instructeur Pilote Privé
Qualifications :	Qualification de Type E-JET Qualification de Type FOKKER Qualification de Type REGIONAL JET E-145 Qualification de Type BRASILIA E-120 Qualification de Type JETSTREAM BA-32 Stage IPP au SFACT de Montpellier Stage ITT au SFACT de Grenoble Qualification IFR à AIR FORMATION SERVICE
Expériences métiers :	Commandant de bord Officier Pilote de Ligne Instructeur Pilote Privé Pilote Largueur Parachutistes
Expériences d'intervention en formation :	Instructeur PPL, CPL
Publics formés :	Salariés, demandeurs d'emploi

	Alexandre KACZORWSKI
Statut :	Sous-traitant
Fonction :	Formateur
Qualifications :	PPL ULM CPL ATPL Théorique IR/ME et MEP
Publics formés :	Salariés, demandeurs d'emploi

	Corinne DUMAS
Statut :	Sous-traitant
Fonction :	Formateur / Instructeur /
Qualifications :	Formation Pédagogique Spécifique des Instructeurs de la Brigade Moniteurs Formation Instructeur Team Ressource Management Maître Contrôleur de circulation aérienne Chef de Station Radar aéronautique Contrôleur de circulation aérienne (1°et 2° degré)
Expériences métiers :	Formateur en règlementation aérienne Instructeur règlementation aérienne Contrôleur aérien
Publics formés :	Salariés, demandeurs d'emploi